



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'ÉPARGNE

SECTION LOIRE-CENTRE

5 RUE D'ESCURES 45000 ORLEANS

Email : sud.loirecentre@free.fr

☎ 02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08

www.sudbpce.com

Facebook : Sud BPCE



Orléans le 23 octobre 2015

Un vent de *Sud* au Comité d'Entreprise pour rappeler à la direction quelques règles de droit et d'éthique!

François de Laportalère offre-t-il un *nouveau Benchmark* à la présidente, ou une porte de sortie?

Le 24 septembre 2015, F. de Laportalère a présenté à l'ensemble des élus du Comité d'Entreprise un nouveau "tableau agence" destiné à fixer la partie individuelle de la part variable des salariés.

Cette nouvelle organisation du travail, fondée sur la comparaison des performances de l'individu avec les quartiles et la médiane par métier, est fortement apparentée avec l'organisation du travail dite du "benchmark", qui a été condamnée par la justice.

Les élus *Sud* ont rappelé que toute modification d'organisation du travail doit faire l'objet d'une consultation du CHSCT, obligation légale à laquelle la direction a « volontairement omis » de se soumettre.

Nous avons également rappelé à la direction que, selon les termes de la Cour de Cassation dans l'arrêt du 5 mars 2008 (arrêt « SNECMA »), **« il lui est interdit, dans l'exercice de son pouvoir de direction, de prendre des mesures qui auraient pour objet ou pour effet de compromettre la santé et la sécurité des salariés ».**

Grâce à l'action de *Sud*, le principe d'une organisation du travail reposant sur la comparaison de performances entre salariés a déjà été condamné par la justice en raison de ses effets dévastateurs prouvés sur la santé :

- ✚ *Atteinte à la dignité des personnes par leur dévalorisation permanente utilisée pour créer une compétition ininterrompue entre les salariés.*
- ✚ *Sentiment d'instabilité du fait qu'il n'y a aucune possibilité de se situer dans l'atteinte d'objectifs annuels puisque le résultat de chacun est conditionné par celui des autres.*
- ✚ *Sentiment de honte d'avoir privilégié la vente au détriment du conseil du client.*
- ✚ *Incitation pernicieuse à passer outre la réglementation pour faire du chiffre.*
- ✚ *Chaque salarié se met lui-même la pression en fonction de son classement.*
- ✚ *Tout temps d'échange entre collègues est considéré comme du temps perdu.*
- ✚ *Aucune notion de réalité économique, financière, géographique n'existe par agence.*
- ✚ *Au final, multiplication des troubles physiques et mentaux constatés chez les salariés.*

Nous sommes très surpris que la présidente puisse s'égarer à nouveau dans cette voie sans issue tout en faisant des discours sur la solidarité et sur la vocation humaniste des caisses d'épargne !

Un CHSCT extraordinaire a été demandé par les élus et se tiendra le 6 novembre prochain sur le thème de l'organisation du travail, des objectifs irréalistes, de la complexité des tâches confiées, de la récurrence des changements de process, des problèmes de compétences, des marges de manœuvre et de la latitude décisionnelle insuffisantes, du temps de travail, du soutien des équipes et de la hiérarchie.

Ce CHSCT ramènera t'il le directoire dans le droit chemin, le seul, l'unique : celui du respect de l'humain !

SUCCESSIONS : La direction placerait-elle ses rêves de bénéfice au-dessus de nos valeurs et de l'éthique?

La direction propose une énième réorganisation de la gestion quotidienne des successions, dont on peut d'ores-et-déjà anticiper l'échec en raison de l'absence de mesures convaincantes.

Sud retient surtout l'éthique" indigeste" de la direction, basée sur un traitement différencié des clients décédés en fonction de l'amplitude de leur richesse successorale à « recycler ». Une fois de plus, la sacro-sainte « humanité de l'entreprise » chère à notre présidente se trouve sacrifiée sur l'autel des velléités de collecte et de rentabilité! Triste.

RESULTATS FINANCIERS et intéressement : Ou comment les contrôler

Les résultats financiers seront une nouvelle fois excellents en 2015.

Les salariés sont une fois de plus suspendus à un suspense insoutenable : quelle feinte les dirigeants de Loire-Centre vont-ils encore trouver cette année pour ne pas augmenter vos salaires?

Vont-ils retenter en 2016 la stratégie de 2015 et offrir à tous un nouveau KINDER Surprise pour faire diversion ??

En attendant la NAO, l'application de l'accord d'intéressement 2013-2015 négocié et signé par Sud Solidaires devrait permettre une nouvelle fois de toucher deux mois de salaires en moyenne.

Vigilance car la direction souhaite par un tour de passe-passe comptable ne pas comptabiliser l'ensemble des frais de renégociation des prêts! Ils ont décidé de lisser sur plusieurs exercices comptables (légalité à vérifier) ce profit, ce qui pourrait changer les modalités d'application de l'accord d'intéressement, en défaveur des salariés bien sûr...

Maquillage intolérable pour Sud.

Si ce dispositif devait diminuer le montant de l'intéressement, Sud envisagera de faire comme la section Sud de la CEIDF qui a bataillé sans concessions sur le terrain juridique pendant 4 longues années afin de faire rétablir ses 3500 salariés dans leurs droits.

Ceux qui gagnent sont ceux qui négocient sans se laisser aveugler et ceux qui luttent !

HEURES SUPPLEMENTAIRES. Pour le directoire : « Une seule règle, la mienne! »

François de Laportalière rappelle à qui veut bien l'entendre qu'il existe un système, le sien, ne répondant toujours pas au code du travail (qui prévoit pour sa part la remontée des heures supplémentaires par un système fiable et infalsifiable : dans l'idéal une pointeuse). Malgré un rappel à l'ensemble des managers, tout le monde s'accorde à dire qu'il existe encore et toujours des milliers d'heures supplémentaires non remontées.

Alors F. de Laportalière nous explique qu'il y a la loi et la vraie vie.

La loi, tout le monde la connaît : chaque heure supplémentaire doit être payée ou récupérée.

La « vraie vie », ce serait de s'arranger entre les collègues sans pour autant faire remonter les heures supplémentaires (ce qui ne marche que lorsque la hiérarchie est de bonne volonté, c'est-à-dire pas toujours...).

Alors à quoi bon d'avoir un code du travail, si c'est pour le contourner ?

Faites respecter les valeurs humanistes de la Caisse d'Epargne en adhérant à Sud-Solidaires !

Vos élus Sud au Comité d'Entreprise : Tristan GUERIN, Alain QUESNE, Philippe RIGAUD.